Publié le 13/11/2025

ID: 081-218101459-20251105-50A_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAI

Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN



NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 5 novembre 2025

En Qui ont pris part Exercice à la délibération

23 27

L'an deux mille vingt-cinq et le 5 novembre

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation: 30 octobre 2025

Présents: ALARY Isabelle, BLANCHARD Nadine, COLLIN Nathalie, CATHALA Sylvie, DAVID Laurent, FONVIEILLE Liliane, GAILLAC Patrick, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LIBBRECHT Daniel, LOPEZ Anthony, MAYERAS Philippe, PELEGRY Jean-Bernard, PUJOLAR Théo, PUIBASSET Pascale, ROBERT Florence, ROQUES François, SALANDIN Didier, VILETTES Max, ZION Philippe, ORIOL Clarisse, VEYRIES Laurent.

Date d'Affichage: 30 octobre 2025

Absents excusés (pouvoirs):

MONTEILLET Mathieu donne pouvoir à LOPEZ Anthony FOGLIARINO Patrice donne pouvoir à LHERM Maryline DE OLIVEIRA Katy donne pouvoir à ORIOL Clarisse TKACZUK Jean donne pouvoir à VEYRIES Laurent

N° 50-2025

Secrétaire: ROBERT Florence

Administration Générale – Approbation du plan pluriannuel avec le SDET pour la rénovation énergétique de l'éclairage public

Le Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn (SDET) a contractualisé avec la Banque des Territoires un financement pour les programmes de rénovation de l'éclairage public par une avance remboursable dénommée « Intracting ».

L'Intracting est destiné à financer des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Il s'agit de mettre en place des actions de performance énergétique

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 13/11/2025

ID: 081-218101459-20251105-50A_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAI

Liberté - Egalité - Fraternité

de façon à réduire la consommation. Dans ce cadre, le SDET souhaite accompagner les collectivités du Tarn en procédant à la rénovation énergétique de l'éclairage public.

Le montant des travaux est estimé à 68 370 € HT. La participation de la commune s'élève à 28 315,42 € dont 1 033,27 € de frais financiers. 60 points lumineux sont concernés par cette opération.

Cette participation sera remboursée au SDET sur une période de 9 années selon l'échéancier joint en annexe.

Il est donc demandé au conseil municipal:

- D'approuver le plan de financement « Intracting » proposé relatif à la rénovation énergétique de l'éclairage public joint en annexe ;
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à L'UNANIMITÉ.

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 10 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Florence ROBERT

Le Maire.

Maryline L'HERM

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.